

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Mardi 7 juillet 2026 – 19 h 00
Foyer rural – 77560 VILLIERS SAINT GEORGES

LISTE DES DELIBERATIONS

3-29 Installation d'une conseillère communautaire dans une commission - **approuvée à l'unanimité.**

3-30 Rendu compte des délégations exercées par le Président - **approuvée à l'unanimité.**

3-31 Débat sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et la Communauté de Communes et création de la conférence des Maires. **à la majorité (52 voix « pour » 2 voix « contre » et 1 « abstention »**

3-32 Approbation du règlement intérieur - **approuvée à l'unanimité.**

3-33 Institution de la Commission intercommunale des impôts directs et désignation des commissaires - **approuvée à l'unanimité.**

3-34 Approbation du tableau prévisionnel du programme d'actions du Contrat interdépartemental de Développement (CID) de la Communauté de Communes du Provinois - **approuvée à l'unanimité.**

3-35 Vente d'une parcelle de 145 m² sur la zone de la Noëlle à Beton-Bazoches - **approuvée à l'unanimité.**

3-36 Vente d'une parcelle de 4 709 m² de la ZAC du Provinois - **approuvée à l'unanimité.**

3-37 Autorisation au Président pour signer le protocole d'accord de réalisation de la desserte du site de Sourdun - **approuvée à l'unanimité.**

3-38 Vote d'une subvention pour la réalisation d'un équipement sportif sur la commune de Melz-sur-Seine - **approuvée à l'unanimité.**

3-39 Demande de subvention auprès de la Région au titre du plan vélo régional pour la création d'une liaison en voie verte entre Provins et Longueville - **approuvée à l'unanimité.**

3-40 Demande de subvention auprès du Département au titre du plan vélo 77 pour la création d'une liaison en voie verte entre Poigny et Sainte Colombe - **approuvée à l'unanimité.**

3-41 Demande de subvention auprès du Département au titre de l'aide en fonctionnement à l'emploi pour les CDI médiathèques - **approuvée à l'unanimité.**

- 3-42 Demande de subvention auprès de la DRAC pour l'achat et équipement d'un véhicule de desserte pour le réseau des médiathèques du Provinois - **approuvée à l'unanimité.**
- 3-43 Actualisation des tarifs du conservatoire de musique du provinois - **approuvée à l'unanimité.**
- 3-44 Subvention exceptionnelle 2026 versée à l'association les Amis de notre Dame de Voulton - **approuvée à l'unanimité.**
- 3-45 Subvention exceptionnelle 2026 versée au collectif OSPAS pour son festival terrain d'ente à Sourdun- **approuvée à l'unanimité.**
- 3-46 Vote de subventions en faveur des projets pédagogiques à vocation culturelles des écoles maternelle de Bezalles, élémentaire de Melz-sur-Seine et élémentaire les épis d'or de Cerneux - **approuvée à l'unanimité.**
- 3-47 Vote d'une subvention en faveur de l'amicale des employés - **approuvée à l'unanimité.**
- 3-48 Détermination des ratios d'avancement de grade - **approuvée à l'unanimité.**
- 3-49 Modification du tableau des effectifs de la Communauté de Communes du Provinois - **approuvée à l'unanimité.**
- 3-50 CST : renouvellement de la composition nombre de représentants du collège des élus et nombre de représentant du collège des agents - **approuvée à l'unanimité.**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2026**

**Foyer rural
77560 VILLIERS-SAINT-GEORGES**

Mardi sept juillet deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis au foyer rural de Villiers-Saint-Georges, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 30/06/2026
Date d'affichage : 30/06/2026
Nombre de conseillers en exercice : 63
Nombre de conseillers présents : 46

Pouvoirs : 9
Nombre de votants : 55
Séance : n°3-29

Etaient présents : Brigitte HENNON - suppléante (Bannost-Villegagnon), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin), Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Véronique BONY -Suppléante (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Régine VIENNOT - suppléante (Courtacon), Alexandre FLEJO (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER et Claude-Henri TONNEAU (Longueville), Louis BOURDON – suppléant (Louan-Villegruis-Fontaine), Mariama SLIMANI – suppléante (Maison Rouge en Brie), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Guy GODRON - Suppléant (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Virginie PATYK, Jean-Philippe PILLOUD, , Perrine MAIRE, Fabien PERRINO, Marie-Christine VINCENT, Valentin GRAJQEVCI, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAIRE, Christine RAMEAUX, Martine BORTOLUZZI et Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Chantal LE MARTELOT- suppléante (Rupéroux), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Éric TORPIER et Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Anthony AGASSE – suppléant (Voulton).

Pouvoirs de : Laure DEMAIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy) à Eric TORPIER (Sourdun), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel) à Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Sandra JOURNO (Longueville) à Cyril BERNIER (Longueville), Sébastien VOELTZEL (Provins) à Christine RAMEAUX (Provins), Nicolas FERTEL (Provins) à François MARCHAND (Provins), Julien LIMONGI (Provins) à Olivier CAVE (Provins), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet) à Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), David LUDOT (Sainte-Colombe) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins) à Olivier LAVENKA (Provins).

Absents excusés : David BERNARD (Augers-en-Brie), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Christine BOULET (Courchamp), Gérard COGNYL (Les Marêts), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Lucie FONTAINE, Jessica COUSIN.

Excusés représentés par suppléant : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Fabien PERNEL (Boisdon), Marjorie SCOUBE (Courtacon), Nicolas BRODARD (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Virginie HUBLIER (Rupéroux), Jacques SIMONY (Voulton).

Secrétaire de séance : Séverine FRANCO

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

INSTALLATION D'UNE CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE DANS UNE COMMISSION

Le conseil communautaire,

Vu le courrier de Madame Aurélie BAUDET, conseillère municipale de la commune de Provins adressé à Monsieur le Maire de Provins, l'informant de son intention de démissionner de ses fonctions.

Considérant que madame Martine BORTOLUZZI a été installée dans ses fonctions de conseillère communautaire titulaire en remplacement.

Considérant qu'il convient dès lors de procéder à l'installation de cette conseillère dans une commission thématique :

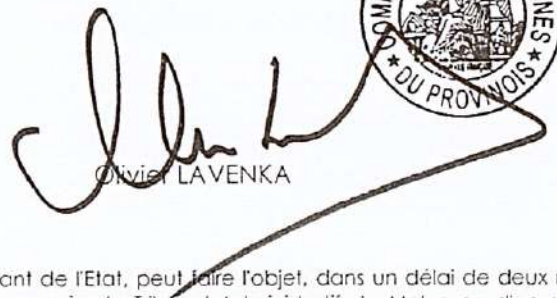
- Madame Martine Bortoluzzi : Administration générale, habitat, logement et mutualisation

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Prend acte de l'installation de cette conseillère communautaire dans cette commission.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2026**

**Foyer rural
77560 VILLIERS-SAINT-GEORGES**

Mardi sept juillet deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis au foyer rural de Villiers-Saint-Georges, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 30/06/2026
Date d'affichage : 30/06/2026
Nombre de conseillers en exercice : 63 /
Nombre de conseillers présents : 46

Pouvoirs : 9
Nombre de votants : 55
Séance : n°3-30

Etaient présents : Brigitte HENNON - suppléante (Bannost-Villegagnon), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin), Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Véronique BONY -Suppléante (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Régine VIENNOT - suppléante (Courtacon), Alexandre FLEJO (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER et Claude-Henri TONNEAU (Longueville), Louis BOURDON – suppléant (Louan-Villegruis-Fontaine), Mariama SLIMANI – suppléante (Maison Rouge en Brie), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Guy GODRON - Suppléant (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Virginie PATYK, Jean-Philippe PILLOUD, , Perrine MAIRE, Fabien PERRINO, Marie-Christine VINCENT, Valentin GRAJQEVCI, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Christine RAMEAUX, Martine BORTOLUZZI et Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Chantal LE MARTELOT- suppléante (Rupéreau), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Éric TORPIER et Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Anthony AGASSE – suppléant (Voulton).

Pouvoirs de : Laure DEMAHI-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy) à Eric TORPIER (Sourdun), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel) à Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Sandra JOURNO (Longueville) à Cyril BERNIER (Longueville), Sébastien VOELTZEL (Provins) à Christine RAMEAUX (Provins), Nicolas FERTEL (Provins) à François MARCHAND (Provins), Julien LIMONGI (Provins) à Olivier CAVE (Provins), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet) à Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), David LUDOT (Sainte-Colombe) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins) à Olivier LAVENKA (Provins).

Absents excusés : David BERNARD (Augers-en-Brie), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Christine BOULET (Courchamp), Gérard COGNYL (Les Marêts), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Lucie FONTAINE, Jessica COUSIN.

Excusés représentés par suppléant : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Fabien PERNEL (Boisdon), Marjorie SCOUBE (Courtacon), Nicolas BRODARD (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Virginie HUBLIER (Rupéreau), Jacques SIMONY (Voulton).

Secrétaire de séance : Séverine FRANCO

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

RENDU COMPTE DES DELEGATIONS EXERCEES PAR LE PRESIDENT

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°1/9 du 10 juillet 2020 portant délégations au Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Considérant que les actes pris au titre de ces délégations doivent être rapportés au conseil communautaire,

- Que dans le cadre de ses délégations, le Président de la Communauté de Communes du Provinois a signé les actes suivants :

Renouvellement d'une convention de mise à disposition de :

Monsieur David CLAUDE, en qualité d'attaché, catégorie A, auprès de la Ville de Provins, pour le suivi de la régulation des meublés de tourisme et la réglementation du Permis de louer sur la commune à compter du 1^{er} juillet pour une durée d'un an.

Convention passée au contrôle de légalité le 20 mai 2026.

=====

Conventions pour la prise en charge d'une partie des dépenses de transport pour les trajets école / centre aquatique du Provinois entre la Communauté de Communes du Provinois et les écoles ou R.P.I du territoire :

Dans le but d'accueillir toutes les classes primaires du territoire au centre aquatique, des créneaux ont été réservés auprès du CAP.

Ces créneaux sont pris en charge financièrement par la Communauté de Communes.

Pour se rendre au centre aquatique, les écoles ou R.P.I du territoire ont recours aux services de transporteurs privés.

La Communauté de Communes a décidé de participer financièrement à ces dépenses de transport en remboursant 50 % de leur coût.

Signatures de conventions avec :

Les communes de :

- Chalautre la Grande
- Chenoise-Cucharmoy
- Jouy-le-Châtel
- Longueville
- Melz-sur-Seine
- Provins
- Poigny
- Rouilly
- Saint-Brice
- Sainte-Colombe
- Saint-Loup-de-Naud

- Sourdun
- Villiers Saint Georges
- RPI Beauchery/Lechelle/Louan Villegruis Fontaine
- RPI Maison-Rouge / Vieux Champagne
- RPI Soisy-Bouy/Chalautre la Petite
- SI des écoles du Plateau
- Sivu Montsanmartin

Conventions passées au contrôle de légalité les 11, 17 et 19 juin 2026.

Prend acte de ces signatures par le Président de la Communauté de Communes du Provinois dans le cadre de l'exercice de ses délégations.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2026**

**Foyer rural
77560 VILLIERS-SAINT-GEORGES**

Mardi sept juillet deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provençois se sont réunis au foyer rural de Villiers-Saint-Georges, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provençois.

Date de convocation : 30/06/2026
Date d'affichage : 30/06/2026
Nombre de conseillers en exercice : 63
Nombre de conseillers présents : 46

Pouvoirs : 9
Nombre de votants : 55
Séance : n°3-31

Etaient présents : Brigitte HENNON - suppléante (Bannost-Villegagnon), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin), Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Véronique BONY -Suppléante (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Régine VIENNOT - suppléante (Courtacon), Alexandre FLEJO (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Marlène LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER et Claude-Henri TONNEAU (Longueville), Louis BOURDON – suppléant (Louan-Villegruis-Fontaine), Mariama SLIMANI – suppléante (Maison Rouge en Brie), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Guy GODRON - Suppléant (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Virginie PATYK, Jean-Philippe PILLOUD, , Perrine MAIRE, Fabien PERRINO, Marie-Christine VINCENT, Valentin GRAJQEVCI, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAÎTRE, Christine RAMEAUX, Marlène BORTOLUZZI et Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Chantal LE MARTELOT- suppléante (Rupéroux), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Éric TORPIER et Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Anthony AGASSE – suppléant (Voulton).

Pouvoirs de : Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy) à Eric TORPIER (Sourdun), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel) à Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Sandra JOURNO (Longueville) à Cyril BERNIER (Longueville), Sébastien VOELTZEL (Provins) à Christine RAMEAUX (Provins), Nicolas FERTEL (Provins) à François MARCHAND (Provins), Julien LIMONGI (Provins) à Olivier CAVE (Provins), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet) à Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), David LUDOT (Sainte-Colombe) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins) à Olivier LAVENKA (Provins).

Absents excusés : David BERNARD (Augers-en-Brie), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Christine BOULET (Courchamp), Gérard COGNLY (Les Marêts), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Lucie FONTAINE, Jessica COUSIN.

Excusés représentés par suppléant : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Fabien PERNEL (Boisdon), Marjorie SCOUBE (Courtacon), Nicolas BRODARD (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Virginie HUBLIER (Rupéroux), Jacques SIMONY (Voulton).

Secrétaire de séance : Séverine FRANCO

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

DEBAT SUR L'ELABORATION D'UN PACTE DE LA GOUVERNANCE ENTRE LES COMMUNES ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET CREATION DE LA CONFERENCE DES MAIRES.

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président, sur l'obligation d'inscrire à l'ordre du jour d'un conseil communautaire un débat sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public et la création obligatoire d'une conférence des maires, sauf si le bureau communautaire comprend l'ensemble des maires des communes membres de l'EPCI.

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

Considérant :

- que l'élaboration de ce pacte de gouvernance n'est pas une obligation. Seul le débat en conseil communautaire en est une.
- que la conférence des maires est présidée par le président de l'EPCI et qu'elle se réunit, sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative du président de l'EPCI ou, dans la limite de quatre réunions par an, à la demande d'un tiers des maires.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 30 juin 2026.

Après en avoir délibéré,

- A l'unanimité, prend acte de ne pas élaborer de pacte de gouvernance.
- A l'unanimité, crée la conférence des maires.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2026
Foyer rural
77560 VILLIERS-SAINT-GEORGES

Mardi sept juillet deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis au foyer rural de Villiers-Saint-Georges, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 30/06/2026
Date d'affichage : 30/06/2026
Nombre de conseillers en exercice : 63
Nombre de conseillers présents : 46

Pouvoirs : 9
Nombre de votants : 55
Séance : n°3-32

Etaient présents : Brigitte HENNON - suppléante (Bannost-Villegagnon), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin), Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Véronique BONY -Suppléante (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Régine VIENNOT - suppléante (Courtacon), Alexandre FLEJO (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER et Claude-Henri TONNEAU (Longueville), Louis BOURDON – suppléant (Louan-Villegruis-Fontaine), Mariama SLIMANI – suppléante (Maison Rouge en Brie), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Guy GODRON - Suppléant (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Virginie PATYK, Jean-Philippe PILLOUD, , Perrine MAIRE, Fabien PERRINO, Marie-Christine VINCENT, Valentin GRAJQEVCI, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Christine RAMEAUX, Martine BORTOLUZZI et Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Chantal LE MARTELOT- suppléante (Rupéreau), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Éric TORPIER et Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Anthony AGASSE – suppléant (Voulton).

Pouvoirs de : Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy) à Eric TORPIER (Sourdun), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel) à Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Sandra JOURNO (Longueville) à Cyril BERNIER (Longueville), Sébastien VOELTZEL (Provins) à Christine RAMEAUX (Provins), Nicolas FERTEL (Provins) à François MARCHAND (Provins), Julien LIMONGI (Provins) à Olivier CAVE (Provins), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet) à Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), David LUDOT (Sainte-Colombe) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins) à Olivier LAVENKA (Provins).

Absents excusés : David BERNARD (Augers-en-Brie), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Christine BOULET (Courchamp), Gérard COGNYL (Les Marêts), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Lucie FONTAINE, Jessica COUSIN.

Excusés représentés par suppléant : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Fabien PERNEL (Boisdon), Marjorie SCOUBE (Courtacon), Nicolas BRODARD (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Virginie HUBLIER (Rupéreau), Jacques SIMONY (Voulton).

Secrétaire de séance : Séverine FRANCO

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président, sur l'obligation pour la Communauté de Communes du Provinois, qui compte une commune de plus de 3 500 habitants (Provins), d'établir son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent l'installation du conseil communautaire.

Vu les dispositions de l'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de règlement intérieur adressé aux conseillers communautaires avec la convocation pour le présent conseil.

Considérant que l'adoption d'un règlement intérieur a pour finalité de permettre au conseil communautaire d'appliquer, dans le respect des droits de chacun des élus, des mesures d'organisation interne, propres à faciliter son fonctionnement.

- Le projet de règlement intérieur constituait l'une des notes de synthèse adressées aux conseillers communautaires.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 30 juin 2026.

Après en avoir délibéré,

A la majorité, (52 voix « pour », 2 voix « contre » : Julien Limongi et Olivier Cave, 1 « abstention » : Martine Bertoluzzi),

Approuve le règlement intérieur de la Communauté de Communes du Provinois, tel qu'annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes du Provinois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2026
Foyer rural
77560 VILLIERS-SAINT-GEORGES**

Mardi sept juillet deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis au foyer rural de Villiers-Saint-Georges, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 30/06/2026
Date d'affichage : 30/06/2026
Nombre de conseillers en exercice : 63
Nombre de conseillers présents : 46

Pouvoirs : 9
Nombre de votants : 55
Séance : n°3-33

Etaient présents : Brigitte HENNON - suppléante (Bannost-Villegagnon), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin), Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Véronique BONY -Suppléante (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Régine VIENNOT - suppléante (Courtacon), Alexandre FLEJO (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER et Claude-Henri TONNEAU (Longueville), Louis BOURDON – suppléant (Louan-Villegruis-Fontaine), Mariama SLIMANI – suppléante (Maison Rouge en Brie), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Guy GODRON - Suppléant (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Virginie PATYK, Jean-Philippe PILLOUD, , Perrine MAIRE, Fabien PERRINO, Marie-Christine VINCENT, Valentin GRAJQEVCI, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Christine RAMEAUX, Martine BORTOLUZZI et Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Chantal LE MARTELOT- suppléante (Rupéreau), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Éric TORPIER et Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Anthony AGASSE – suppléant (Voulton).

Pouvoirs de : Laure DEMAIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy) à Eric TORPIER (Sourdun), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel) à Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Sandra JOURNO (Longueville) à Cyril BERNIER (Longueville), Sébastien VOELTZEL (Provins) à Christine RAMEAUX (Provins), Nicolas FERTEL (Provins) à François MARCHAND (Provins), Julien LIMONGI (Provins) à Olivier CAVE (Provins), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet) à Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), David LUDOT (Sainte-Colombe) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins) à Olivier LAVENKA (Provins).

Absents excusés : David BERNARD (Augers-en-Brie), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Christine BOULET (Courchamp), Gérard COGNYL (Les Marêts), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Lucie FONTAINE, Jessica COUSIN.

Excusés représentés par suppléant : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Fabien PERNEL (Boisdon), Marjorie SCOUBE (Courtacon), Nicolas BRODARD (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Virginie HUBLIER (Rupéreau), Jacques SIMONY (Voulton).

Secrétaire de séance : Séverine FRANCO

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

INSTITUTION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS ET DESIGNATION DES COMMISSAIRES

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président, sur l'obligation pour la Communauté de Communes du Provinois, E.P.C.I à fiscalité professionnelle unique, de créer une Commission Intercommunale des Impôts Directs et de désigner ses représentants.

Vu le Code Général des Impôts et plus particulièrement l'article 1650 A

- Les articles 346 à 346 B de l'annexe III du code Général des Impôts et le décret n°2009-303 du 18 mars 2009 qui précisent les modalités de fonctionnement de la Commission Intercommunale des Impôts Directs et de désignation de ses membres.

Considérant qu'il appartient à la Communauté de Communes du Provinois de créer une Commission Intercommunale des Impôts Directs, qui notamment :

- Rendra un avis sur les nouvelles évaluations foncières (valeur locative 1970) des locaux commerciaux et biens divers proposés par les services fiscaux.
- Participera à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers.
- Informera l'administration fiscale des changements dont cette dernière n'aurait pas eu connaissance.
- Sera informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable.
- Se substituera aux commissions communales des impôts Directs sur les seuls bien commerciaux. Les commissions communales restent compétentes pour les habitants.

Considérant que la Commission Intercommunale des Impôts Directs est composée du Président de la commission qui est le Président de la Communauté de Communes ou son représentant nommément désigné, de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants nommés par le Directeur Départemental des Finances Publiques.

-Qu'il appartient à la Communauté de Communes du Provinois de communiquer à la Direction Départementale des Finances Publiques, une liste de commissaires constituée à partir des propositions transmises par les communes membres.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 30 juin 2026.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de créer une Commission Intercommunale des Impôts Directs,

Accepte les propositions des communes et désigne les candidats comme suit :

Commission Intercommunale des Impôts Directs PROPOSITION DES COMMISSAIRES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES		
Proposition Titulaires	Date naissance	Adresse
Monsieur Benoît TOURTE	04/03/1992	2 Hameau de Gondelot 77560 Augers-en-Brie Imposition : TF
Monsieur Patrick MICHEL	02/07/1956	17 rue de la gare 77970 BANNOST VILLEGAGNON Imposition : TF
Monsieur Patrick SCHLEMER	28/01/1963	1 rue de la tour Maurouard 77560 BEAUCHERYSAINT MARTIN Imposition : TF
Madame Séverine FRANCO	21/06/1979	235 chemin de Chardanne 77320 BETON-BAZOUCHES Imposition : TF
Monsieur Patrick LEBAT	09/12/1958	14 Grande Rue 77970 BEZALLES Imposition : TF
Madame Véronique BONY	16/06/1970	1 rue de la Noël 1 rue de la Noël 77970 BOISDON Imposition : TF
Monsieur Olivier MAZZUCHELLI	30/03/1965	17 bis rue des Eperviers 77320 CERNEUX Imposition : TF
Monsieur Marc JACOB	08/11/1967	22 rue des Charmilles 77171 CHALAUTRE LA GRANDE Imposition : TF
Madame Chantal BELLACHE	18/12/1956	92 rue Croix Blanche 77160 CHALAUTRE LA PETITE Imposition : TF
Monsieur Sébastien DI MEO	26/03/1984	25 avenue des Peupliers 77560 CHAMPCENEST Imposition : TF
Madame Marie-Laure DEFAUT	11/06/1969	13 rue Creuse 77160 LA CHAPELLE SAINT SULPICE Imposition : TF
Monsieur Fabrice PATAUX	26/11/1979	3 rue de l'Etang Malin 77160 CHENOISE-CUCHARMOY Imposition : TF
Madame Christine BOULET	24/11/1963	24 rue du Fort à Faire 77560 COURCHAMP Imposition : TF
Monsieur Frédéric LETALLE	26/02/1964	12 route de la Ferté 77560 COURTACON Imposition : TF
Monsieur Dominique FABRE	25/03/1951	21 rue de la Fontaine 77320 FRETOY Imposition : TF
Madame Isabelle LECLERC	29/07/1971	3 Rue des Fermes - Fontaine Pépin 77970 Jouy-le-Châtel Imposition : TF

Madame Martine LEGRAND	11/12/1955	12 rue des Prés 77171 SOURDUN Imposition : TF
Madame Sandra JOURNO	22/09/1977	8 rue Henri Fouilleret 77650 LONGUEVILLE Imposition : TF
Monsieur Sylvain PITAULT	21/06/1973	4 rue Saint Médard 77560 LOUAN VILLEGRUIS FONTAINE Imposition : TF
Madame Mariama SLIMANI	02/02/1961	6 rue de la Croix Blanche 77370 MAISON ROUGE EN BRIE Imposition : TF
Monsieur Gérard COGNYL	13/05/1951	6 route d'Augers- Hameau de Corberon 77560 LES MARETS Imposition : TF
Monsieur Cyril CLAUSS	03/02/1987	2 Lotissement des graviers 77171 MELZ-SUR-SEINE Imposition : TF
Madame Sandra CARVALHO	29/04/1978	10 rue Creuse 77151 MONTCEAUX LES PROVINS Imposition : TF
Monsieur Xavier BOUVRAIN	12/12/19968	1 bois Bourdin 77160 MORTERY Imposition : TF - CFE
Monsieur Claude BONICI	26/02/1949	8 route de la Ferme d'Hennepont 77160 POIGNY Imposition : TF
Madame Perrine MAIRE	22/03/1976	35 rue Joly 77160 PROVINS Imposition : TF
Monsieur Eric JEUNEMAITRE	28/05/1956	2 rue d'Esternay 77160 PROVINS Imposition : TF
Monsieur Koffi AGUIAR	01/01/1972	14 rue de l'Eglise 77160 ROUILLY Imposition : TF
Madame Sophie FIAUX	20/06/1966	4 route de Voulton 77560 RUPEREUX Imposition : TF
Monsieur Michaël MORCLETTE	25/07/1969	13 rue des Romenelles 77160 SAINT BRICE TF
Madame Catherine GALLOIS	24/10/1957	7 Grande Rue 77160 SAINT HILLIERS Imposition : TF
Monsieur Christophe POUYES	27/03/1966	1 rue du Moulin 77650 SAINT LOUP DE NAUD Imposition : TF

Monsieur Christophe LEFEVRE	18/05/1971	4 rue de Courtenot 77320 SAINT MARTIN DU BOSCHET Imposition : TF - CFE
Monsieur David LUDOT	17/01/1971	Chemin dit du Clos Le Mez de la Madeleine 77650 SAINTE COLOMBE Imposition : TF
Madame Sylvie KENIG	09/05/1960	9 rue de Cordoue 77320 SANCY LES PROVINS Imposition : TF
Monsieur Jean-Patrick SOTTIEZ	09/02/1949	5 rue Rapin 77650 SOISY BOUY Imposition : TF
Madame Cécile CHARPENTIER	02/08/1970	Ferme de Montbron 77171 SOURDUN Imposition : TF
Monsieur Tony PITA	31/03/1975	7 rue du Mesnil 77560 VILLIERS SAINT GEORGES Imposition : TF - THRS
Monsieur Anthony AGASSE	10/10/1986	31 rue des Platanes 77560 VOULTON Imposition : TF
Monsieur Emmanuel CHAMPENOIS	13/02/1971	2 RD 619 77160 VULAINES LES PROVINS Imposition : TF

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2026
Foyer rural
77560 VILLIERS-SAINT-GEORGES

Mardi sept juillet deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provençois se sont réunis au foyer rural de Villiers-Saint-Georges, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provençois.

Date de convocation : 30/06/2026
Date d'affichage : 30/06/2026
Nombre de conseillers en exercice : 63
Nombre de conseillers présents : 46

Pouvoirs : 9
Nombre de votants : 55
Séance : n°3-34

Etaient présents : Brigitte HENNON - suppléante (Bannost-Villegagnon), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin), Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Véronique BONY -Suppléante (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Régine VIENNOT - suppléante (Courtacon), Alexandre FLEJO (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER et Claude-Henri TONNEAU (Longueville), Louis BOURDON – suppléant (Louan-Villegruis-Fontaine), Mariama SLIMANI – suppléante (Maison Rouge en Brie), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Guy GODRON - Suppléant (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Virginie PATYK, Jean-Philippe PILLOUD, , Perrine MAIRE, Fabien PERRINO, Marie-Christine VINCENT, Valentin GRAJQEVCI, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Christine RAMEAUX, Martine BORTOLUZZI et Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Chantal LE MARTELOT- suppléante (Rupéreau), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Éric TORPIER et Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Anthony AGASSE – suppléant (Voulton).

Pouvoirs de : Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy) à Eric TORPIER (Sourdun), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel) à Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Sandra JOURNO (Longueville) à Cyril BERNIER (Longueville), Sébastien VOELTZEL (Provins) à Christine RAMEAUX (Provins), Nicolas FERTEL (Provins) à François MARCHAND (Provins), Julien LIMONGI (Provins) à Olivier CAVE (Provins), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet) à Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), David LUDOT (Sainte-Colombe) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins) à Olivier LAVENKA (Provins).

Absents excusés : David BERNARD (Augers-en-Brie), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Christine BOULET (Courchamp), Gérard COGNYL (Les Marêts), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Lucie FONTAINE, Jessica COUSIN.

Excusés représentés par suppléant : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Fabien PERNEL (Boisdon), Marjorie SCOUBE (Courtacon), Nicolas BRODARD (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Virginie HUBLIER (Rupéreau), Jacques SIMONY (Voulton).

Secrétaire de séance : Séverine FRANCO

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

APPROBATION DU TABLEAU PREVISIONNEL DU PROGRAMME D'ACTION DU CONTRAT INTERCOMMUNAL DE DEVELOPPEMENT (C.I.D)

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président, sur le fait que la Communauté de Communes du Provinois peut bénéficier d'un Contrat Intercommunal de Développement (C.I.D) d'un montant global de 1 691 153 €. Le conseil communautaire est invité à arrêter les actions qu'il souhaite mener dans le cadre de ce C.I.D.

Considérant que par délibération du 27 novembre 2025, la Communauté de communes a décidé de se porter candidate auprès du Département de Seine-et-Marne pour l'élaboration d'un Contrat Intercommunal de Développement (CID).

Considérant que la Communauté de communes doit maintenant déterminer et approuver les 6 actions qui seront inscrites dans ce C.I.D.

Considérant que ce programme d'actions ainsi que les modalités foncières sont détaillés dans le tableau annexé à la présente délibération.

Considérant que la Communauté de Communes sollicite l'aide du Département au travers de sa politique contractuelle.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 30 juin 2026.

Après en avoir délibéré,

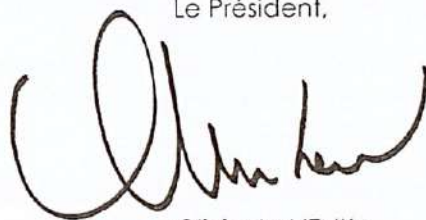
À l'unanimité,

Approuve le programme d'actions joint à la présente délibération.

Valide le principe de signature de tout contrat ou convention nécessaire à cet effet.

Autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces s'y rapportant.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2026
Foyer rural
77560 VILLIERS-SAINT-GEORGES**

Mardi sept juillet deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis au foyer rural de Villiers-Saint-Georges, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 30/06/2026
Date d'affichage : 30/06/2026
Nombre de conseillers en exercice : 63
Nombre de conseillers présents : 46

Pouvoirs : 9
Nombre de votants : 55
Séance : n°3-35

Etaient présents : Brigitte HENNON - suppléante (Bannost-Villegagnon), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin), Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Véronique BONY -Suppléante (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Régine VIENNOT - suppléante (Courtacon), Alexandre FLEJO (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER et Claude-Henri TONNEAU (Longueville), Louis BOURDON – suppléant (Louan-Villegrais-Fontaine), Mariama SLIMANI – suppléante (Maison Rouge en Brie), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Guy GODRON - Suppléant (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Virginie PATYK, Jean-Philippe PILLOUD, , Perrine MAIRE, Fabien PERRINO, Marie-Christine VINCENT, Valentin GRAJQEVCI, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Christine RAMEAUX, Martine BORTOLUZZI et Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Chantal LE MARTELOT- suppléante (Rupéroux), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Éric TORPIER et Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Anthony AGASSE – suppléant (Voulton).

Pouvoirs de : Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy) à Eric TORPIER (Sourdun), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel) à Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Sandra JOURNO (Longueville) à Cyril BERNIER (Longueville), Sébastien VOELTZEL (Provins) à Christine RAMEAUX (Provins), Nicolas FERTEL (Provins) à François MARCHAND (Provins), Julien LIMONGI (Provins) à Olivier CAVE (Provins), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet) à Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), David LUDOT (Sainte-Colombe) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins) à Olivier LAVENKA (Provins).

Absents excusés : David BERNARD (Augers-en-Brie), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Christine BOULET (Courchamp), Gérard COGNYL (Les Marêts), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Lucie FONTAINE, Jessica COUSIN.

Excusés représentés par suppléant : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Fabien PERNEL (Boisdon), Marjorie SCOUBE (Courtacon), Nicolas BRODARD (Louan-Villegrais-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Virginie HUBLIER (Rupéroux), Jacques SIMONY (Voulton).

Secrétaire de séance : Séverine FRANCO

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

VENTE D'UNE PARCELLE DE 145 M² SUR LA ZONE DE LA NOËLLE A BETON BAZOCHES

Le conseil communautaire,

Vu le plan masse joint en annexe,

Vu l'avis des domaines.

Considérant que la Communauté de communes loue par convention une parcelle (cadastrée 879 Section E) sur la zone de la Noëlle d'une surface de 145m².

Considérant qu'une première convention a été signée en 2005, renouvelée en 2015 pour une durée de douze ans.

Considérant que le loyer initial était de 4 000 € HT, aujourd'hui ce loyer réindexé x=chaque année s'élève à 5 800 € HT.

Considérant qu'en 2018, SFR a transmis ce contrat à une de ses filiales, HIVORY qui elle-même est devenue filiale du groupe Cellnex.

Considérant que ces derniers ont proposé d'acquérir, via leur société Celland Estate la parcelle au prix de 60 000 HT € (72 000€ TTC) soit plus de 12 annuités basées sur le dernier montant réindexé avec les frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 30 juin 2026.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise la vente de cette parcelle de 145 m² - cadastrée 879 Section E, sur la zone de la Noëlle, à la société Celland Estate, ou toute société du groupe CELLNEX TELECOM SA.

Autorise cette vente au prix de 72 000€ TTC (soixante-douze mille euros) 145 m².

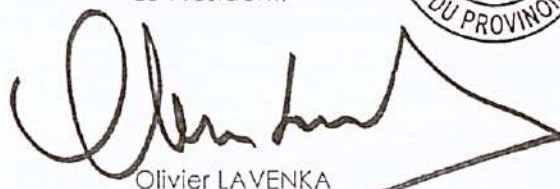
Dit que l'étude notariale de Maîtres LETELLIER et BOURTAYRE – 13, Place Saint-Ayoul 77160 Provins, est mandatée pour procéder à cette transaction.

Dit que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Autorise le Président ou son représentant à signer l'acte notarié ainsi que tous documents nécessaires se reportant à cette vente.

Dit que les opérations budgétaires sont inscrites au budget.

Pour extrait conforme
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2026
Foyer rural
77560 VILLIERS-SAINT-GEORGES**

Mardi sept juillet deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis au foyer rural de Villiers-Saint-Georges, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 30/06/2026
Date d'affichage : 30/06/2026
Nombre de conseillers en exercice : 63
Nombre de conseillers présents : 46

Pouvoirs : 9
Nombre de votants : 55
Séance : n°3-36

Etaient présents : Brigitte HENNON - suppléante (Bannost-Villegagnon), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin), Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Véronique BONY -Suppléante (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Régine VIENNOT - suppléante (Courtacon), Alexandre FLEJO (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER et Claude-Henri TONNEAU (Longueville), Louis BOURDON – suppléant (Louan-Villegruis-Fontaine), Mariama SLIMANI – suppléante (Maison Rouge en Brie), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Guy GODRON - Suppléant (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Virginie PATYK, Jean-Philippe PILLOUD, , Perrine MAIRE, Fabien PERRINO, Marie-Christine VINCENT, Valentin GRAJQEVCI, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Christine RAMEAUX, Martine BORTOLUZZI et Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Chantal LE MARTELOT- suppléante (Rupéreau), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Éric TORPIER et Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Anthony AGASSE – suppléant (Voulton).

Pouvoirs de : Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy) à Eric TORPIER (Sourdun), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel) à Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Sandra JOURNO (Longueville) à Cyril BERNIER (Longueville), Sébastien VOELTZEL (Provins) à Christine RAMEAUX (Provins), Nicolas FERTEL (Provins) à François MARCHAND (Provins), Julien LIMONGI (Provins) à Olivier CAVE (Provins), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet) à Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), David LUDOT (Sainte-Colombe) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins) à Olivier LAVENKA (Provins).

Absents excusés : David BERNARD (Augers-en-Brie), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Christine BOULET (Courchamp), Gérard COGNYL (Les Marêts), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Lucie FONTAINE, Jessica COUSIN.

Excusés représentés par suppléant : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Fabien PERNEL (Boisdon), Marjorie SCOUBE (Courtacon), Nicolas BRODARD (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Virginie HUBLIER (Rupéreau), Jacques SIMONY (Voulton).

Secrétaire de séance : Séverine FRANCO

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

VENTE D'UNE PARCELLE DE 4 709 M² DE LA ZAC DU PROVINOIS

Le conseil communautaire,

Vu le plan masse joint en annexe,

Vu l'avis des domaines.

Considérant que la Communes de Communes du Provinois, accompagnée par le collectif CapBioGNV77 dont est membre le Département 77, a lancé un appel à manifestation (AM) d'intérêt visant à identifier un opérateur pour la conception, la réalisation et l'exploitation d'une station multi-énergies (bioGNV / IRVE) sur la ZAC du Provinois.

Considérant qu'à l'issue de la consultation, l'opérateur MOLGAS ENREGY a été retenu.

Considérant que le coût total pour l'acquisition de ce terrain est de 164 815€ TTC.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 30 juin 2026.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise la vente de cette parcelle de 4 709 m² - cadastrée XD 1222 et XD 125, sur la ZAC du Provinois., à l'opérateur MOLGAS ENREGY avec faculté de substitution au profit de toute personne morale avec laquelle il serait associé.

Autorise cette vente au prix de 164 815 € TTC (cent soixante-quatre mille huit cent quinze euros) pour 4 709 m². (soit 35 € du m²)

Dit que l'étude notariale de Maîtres LETELLIER et BOURTAYRE – 13, Place Saint-Ayoul 77160 Provins, est mandatée pour procéder à cette transaction.

Dit que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Autorise le Président ou son représentant à signer l'acte notarié ainsi que tous documents nécessaires se reportant à cette vente.

Dit que les opérations budgétaires sont inscrites au budget.

Pour extrait conforme
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2026**

**Foyer rural
77560 VILLIERS-SAINT-GEORGES**

Mardi sept juillet deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis au foyer rural de Villiers-Saint-Georges, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 30/06/2026
Date d'affichage : 30/06/2026
Nombre de conseillers en exercice : 63
Nombre de conseillers présents : 46

Pouvoirs : 9
Nombre de votants : 55
Séance : n°3-37

Etaient présents : Brigitte HENNON - suppléante (Bannost-Villegagnon), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin), Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Véronique BONY -Suppléante (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Régine VIENNOT - suppléante (Courtacon), Alexandre FLEJO (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER et Claude-Henri TONNEAU (Longueville), Louis BOURDON – suppléant (Louan-Villegrais-Fontaine), Mariama SLIMANI – suppléante (Maison Rouge en Brie), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Guy GODRON - Suppléant (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Virginie PATYK, Jean-Philippe PILLOUD, , Perrine MAIRE, Fabien PERRINO, Marie-Christine VINCENT, Valentin GRAJQEVCI, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAÎTRE, Christine RAMEAUX, Martine BORTOLUZZI et Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Chantal LE MARTELOT- suppléante (Rupéreau), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Éric TORPIER et Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Anthony AGASSE – suppléant (Voulton).

Pouvoirs de : Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy) à Eric TORPIER (Sourdun), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel) à Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Sandra JOURNO (Longueville) à Cyril BERNIER (Longueville), Sébastien VOELTZEL (Provins) à Christine RAMEAUX (Provins), Nicolas FERTEL (Provins) à François MARCHAND (Provins), Julien LIMONGI (Provins) à Olivier CAVE (Provins), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet) à Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), David LUDOT (Sainte-Colombe) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins) à Olivier LAVENKA (Provins).

Absents excusés : David BERNARD (Augers-en-Brie), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Christine BOULET (Courchamp), Gérard COGYNYL (Les Marêts), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Lucie FONTAINE, Jessica COUSIN.

Excusés représentés par suppléant : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Fabien PERNEL (Boisdon), Marjorie SCOUPE (Courtacon), Nicolas BRODARD (Louan-Villegrais-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Virginie HUBLIER (Rupéreau), Jacques SIMONY (Voulton).

Secrétaire de séance : Séverine FRANCO

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

AUTORISATION AU PRESIDENT POU RSIGNER LE PROTOCOLE D'ACCORD DE REALISATION ET LA RETROCESSION D'UNE VOIE DE DESSERTE DE LA ZONE D'ACTIVITE DE L'ANCIENNE BASE MILITAIRE DE SOURDUN

Le conseil communautaire,

Vu le plan joint en annexe,

Considérant qu'un nouveau projet de desserte a été envisagé sur le site de l'ancienne base militaire de Sourdun avec pour objectif la sécurisation de la voie empruntée par les camions en lien avec l'activité des entreprises occupant la zone d'activité située en fond de ce qui permettrait d'aménager ou supprimer la servitude de passage dont elles bénéficient aujourd'hui et dont les horaires sont inadaptés.

Considérant que les travaux consisteront en la création d'une voirie au nord et à la remise à niveau de son prolongement déjà existant au sud.

- Qu'à ce stade, les parties prenantes suivantes se sont engagées à contribuer au financement à hauteur de :
 - AGILE : 402 K€
 - Ministère de l'Education Nationale : 237 K€
 - IE (Internat d'Excellence) : 80 K€

TOTAL : 719 K€

Considérant que l'Education Nationale envisage de déléguer la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes du Provinois.

Considérant que la rétrocession à la Communauté de communes du Provinois par les Domaines, actuel propriétaire semble être la meilleure option.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 30 juin 2026.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président à signer le protocole d'accord de réalisation et la rétrocession d'une voie de desserte de la Zone d'activité de l'ancienne base militaire de Sourdun.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2026
Foyer rural
77560 VILLIERS-SAINT-GEORGES**

Mardi sept juillet deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis au foyer rural de Villiers-Saint-Georges, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 30/06/2026
Date d'affichage : 30/06/2026
Nombre de conseillers en exercice : 63
Nombre de conseillers présents : 46

Pouvoirs : 9
Nombre de votants : 55
Séance : n°3-38

Étaient présents : Brigitte HENNON - suppléante (Bannost-Villegagnon), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin), Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Véronique BONY -Suppléante (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Régine VIENNOT - suppléante (Courtacon), Alexandre FLEJO (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER et Claude-Henri TONNEAU (Longueville), Louis BOURDON – suppléant (Louan-Villegruis-Fontaine), Mariama SLIMANI – suppléante (Maison Rouge en Brie), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Guy GODRON - Suppléant (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Virginie PATYK, Jean-Philippe PILLOUD, , Perrine MAIRE, Fabien PERRINO, Marie-Christine VINCENT, Valentin GRAJQEVCI, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAÎTRE, Christine RAMEAUX, Martine BORTOLUZZI et Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Chantal LE MARTELOT- suppléante (Rupéreau), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Éric TORPIER et Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Anthony AGASSE – suppléant (Voulton).

Pouvoirs de : Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy) à Eric TORPIER (Sourdun), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel) à Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Sandra JOURNO (Longueville) à Cyril BERNIER (Longueville), Sébastien VOELTZEL (Provins) à Christine RAMEAUX (Provins), Nicolas FERTEL (Provins) à François MARCHAND (Provins), Julien LIMONGI (Provins) à Olivier CAVE (Provins), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet) à Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), David LUDOT (Sainte-Colombe) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins) à Olivier LAVENKA (Provins).

Absents excusés : David BERNARD (Augers-en-Brie), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Christine BOULET (Courchamp), Gérard COGNYL (Les Marêts), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Lucie FONTAINE, Jessica COUSIN.

Excusés représentés par suppléant : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Fabien PERNEL (Boisdon), Marjorie SCOUPE (Courtacon), Nicolas BRODARD (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Virginie HUBLIER (Rupéreau), Jacques SIMONY (Voulton).

Secrétaire de séance : Séverine FRANCO

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

VOTE D'UNE SUBVENTION POUR LA REALISATION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF SUR LA COMMUNE DE MELZ-SUR-SEINE

Le conseil communautaire,

Considérant qu'une enveloppe de 15 000€ de fonds de concours pour des équipements sportifs portés par les communes de la Communauté de communes a été votée.

Considérant qu'une demande a été déposée :

- celle de Melz-sur-Seine. Coût du projet : 89 742€ HT.
L'ANS finance à hauteur de 44 781,26€ soit 49,90 %

Considérant qu'il est proposé de leur attribuer une subvention de 2 500€.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 30 juin 2026.

Ne prend pas part au vote :
Laure MASSON

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Vote une subvention de 2 500€ en faveur de la commune de Melz-Sur-Seine.

Pour extrait conforme
Le Président,




Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2026
Foyer rural
77560 VILLIERS-SAINT-GEORGES**

Mardi sept juillet deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis au foyer rural de Villiers-Saint-Georges, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 30/06/2026
Date d'affichage : 30/06/2026
Nombre de conseillers en exercice : 63
Nombre de conseillers présents : 46

Pouvoirs : 9
Nombre de votants : 55
Séance : n°3-39

Étaient présents : Brigitte HENNON - suppléante (Bannost-Villegagnon), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin), Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Véronique BONY -Suppléante (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Régine VIENNOT - suppléante (Courtacon), Alexandre FLEJO (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER et Claude-Henri TONNEAU (Longueville), Louis BOURDON – suppléant (Louan-Villegruis-Fontaine), Mariama SLIMANI – suppléante (Maison Rouge en Brie), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Guy GODRON - Suppléant (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Virginie PATYK, Jean-Philippe PILLOUD, , Perrine MAIRE, Fabien PERRINO, Marie-Christine VINCENT, Valentin GRAJQEVCI, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Christine RAMEAUX, Martine BORTOLUZZI et Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Chantal LE MARTELOT- suppléante (Rupéroux), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Éric TORPIER et Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Anthony AGASSE – suppléant (Voulton).

Pouvoirs de : Laure DEMAHS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy) à Eric TORPIER (Sourdun), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel) à Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Sandra JOURNO (Longueville) à Cyril BERNIER (Longueville), Sébastien VOELTZEL (Provins) à Christine RAMEAUX (Provins), Nicolas FERTEL (Provins) à François MARCHAND (Provins), Julien LIMONGI (Provins) à Olivier CAVE (Provins), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet) à Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), David LUDOT (Sainte-Colombe) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins) à Olivier LAVENKA (Provins).

Absents excusés : David BERNARD (Augers-en-Brie), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Christine BOULET (Courchamp), Gérard COGNYL (Les Marêts), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Lucie FONTAINE, Jessica COUSIN.

Excusés représentés par suppléant : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Fabien PERNEL (Boisdon), Marjorie SCOUBE (Courtacon), Nicolas BRODARD (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Virginie HUBLIER (Rupéroux), Jacques SIMONY (Voulton).

Secrétaire de séance : Séverine FRANCO

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AU TITRE DU PLAN VELO REGIONAL POUR LA CREATION D'UNE LIAISON EN VOIE VERTE ENTRE PROVINS ET LONGUEVILLE

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président, qui rappelle pour faire suite à l'approbation de son schéma de mobilité actives, la Communauté de communes a pour projet la création d'une liaison en voie verte.

Considérant que la liaison cherche à relier Provins à Longueville par un itinéraire en site propre (voie verte), en suivant peu ou prou l'aqueduc d'Eau de Paris.

- Que le linéaire étudié s'intègre dans un itinéraire reliant Provins à Longueville, tout en desservant les communes le long de la Voulzie.

Considérant que le montant du projet pour ces sections est estimé à 5 310 000 € HT.

Considérant que la Région peut subventionner le projet à hauteur de 1 902 800€ (50 % plafonné à 550€/ml et 4 M par ouvrage d'art).

Considérant le plan de financement de la section 1 – Des remparts vers l'accès à l'aqueduc :

Linéaire en m	610	
Coût HT	500 000,00 €	
SUBVENTION REGION OUVRAGE D'ART		
Plafond subventionnable	250 000,00 €	4M max par ouvrage d'art
Taux de subvention	50%	
Subvention région	125 000,00 €	
SUBVENTION REGION AMENAGEMENTS		
Plafond subventionnable	159 500,00 €	550 €/ml sur 290 m
Taux de subvention	50%	
Subvention région	79 750,00 €	
Total des subventions	204 750,00 €	
Reste à charge CC Provinois	295 250,00 €	

Considérant le plan de financement de la section 2 – De l'accès à l'aqueduc à la Rue du Durteint :

Linéaire en m	1 220	
Coût HT	1 280 000,00 €	(dont 258000€ de glissière)
SUBVENTION REGION OUVRAGE D'ART		
Plafond subventionnable	150 000,00 €	4M max par ouvrage d'art
Taux de subvention	50%	
Subvention région	75 000,00 €	
SUBVENTION REGION AMENAGEMENTS		
Plafond subventionnable	671 000,00 €	550 €/ml sur 1220 m
Taux de subvention	50%	
Subvention région	335 500,00 €	
Total des subventions	410 500,00 €	
Reste à charge CC Provinois	869 500,00 €	

Considérant le plan de financement de la section 3 – De la Rue du Durteint à la Rue de Beaujard (Poigny) :

Linéaire en m	2 730	
Coût HT	860 000,00 €	(dont 140000€ de glissière)
SUBVENTION REGION		
Plafond subventionnable	683 650,00 €	550 €/ml sur 1243 m
Taux de subvention	50%	
Subvention région	341 825,00 €	
SUBVENTION CD77		
Plafond (€/ml)	550,00 €	Pour 535 m en agglomération
	250,00 €	Pour 2 195 m hors agglomération
Plafond subventionnable	843 000,00 €	
Taux de subvention	30%	
Subvention CD77	252 900,00 €	
Total des subventions	594 725,00 €	
Reste à charge CC Provinois	265 275,00 €	

Considérant le plan de financement de la section 4 – De la Rue de Beaujard à la Rue Victor Hugo (Sainte-Colombe) :

Linéaire en m	1 570	
Coût HT	1 330 000,00 €	(Supérieur au plafond CD77) (Dont 223000€ de glissière le long de l'aqueduc)
SUBVENTION REGION		
Plafond subventionnable	859 650,00 €	550 €/ml sur 1563 m
Taux de subvention	50%	
Subvention région	429 825,00 €	
SUBVENTION CD77		
Plafond (€/ml)	550,00 €	
Plafond subventionnable	863 500,00 €	
Taux de subvention	30%	
Subvention CD77	259 050,00 €	
Total des subventions	688 875,00 €	
Reste à charge CC Provinois	641 125,00 €	

Considérant le plan de financement de la section 5 -De la Rue Victor Hugo à la gare de Longueville

Linéaire en m	2 745	
Coût HT	1 340 000,00 €	
SUBVENTION REGION APAISEMENT		
Plafond subventionnable	132 000,00 €	240 m à 550 €/ml max
Taux de subvention	30%	
Subvention région	39 600,00 €	
SUBVENTION REGION AMENAGEMENTS		
Plafond subventionnable	952 600,00 €	550 €/ml sur 1732 m
Taux de subvention	50%	
Subvention région	476 300,00 €	
Total des subventions	515 900,00 €	
Reste à charge CC Provinois	824 100,00 €	

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 30 juin 2026.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve les plans de financement prévisionnels.

Sollicite l'aide financière auprès de la Région.

Autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces s'y rapportant.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2026**

**Foyer rural
77560 VILLIERS-SAINT-GEORGES**

Mardi sept juillet deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis au foyer rural de Villiers-Saint-Georges, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 30/06/2026
Date d'affichage : 30/06/2026
Nombre de conseillers en exercice : 63
Nombre de conseillers présents : 46

Pouvoirs : 9
Nombre de votants : 55
Séance : n°3-40

Etaient présents : Brigitte HENNON - suppléante (Bannost-Villegagnon), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin), Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Véronique BONY -Suppléante (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Régine VIENNOT - suppléante (Courtacon), Alexandre FLEJO (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER et Claude-Henri TONNEAU (Longueville), Louis BOURDON – suppléant (Louan-Villegruis-Fontaine), Mariama SLIMANI – suppléante (Maison Rouge en Brie), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Guy GODRON - Suppléant (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Virginie PATYK, Jean-Philippe PILLOUD, , Perrine MAIRE, Fabien PERRINO, Marie-Christine VINCENT, Valentin GRAJQEVCI, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Christine RAMEAUX, Martine BORTOLUZZI et Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Chantal LE MARTELOT- suppléante (Rupéreau), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Éric TORPIER et Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Anthony AGASSE – suppléant (Voulton).

Pouvoirs de : Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy) à Eric TORPIER (Sourdun), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel) à Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Sandra JOURNO (Longueville) à Cyril BERNIER (Longueville), Sébastien VOELTZEL (Provins) à Christine RAMEAUX (Provins), Nicolas FERTEL (Provins) à François MARCHAND (Provins), Julien LIMONGI (Provins) à Olivier CAVE (Provins), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet) à Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), David LUDOT (Sainte-Colombe) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins) à Olivier LAVENKA (Provins).

Absents excusés : David BERNARD (Augers-en-Brie), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Christine BOULET (Courchamp), Gérard COGNYL (Les Marêts), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Lucie FONTAINE, Jessica COUSIN.

Excusés représentés par suppléant : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Fabien PERNEL (Boisdon), Marjorie SCOUPE (Courtacon), Nicolas BRODARD (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Virginie HUBLIER (Rupéreau), Jacques SIMONY (Voulton).

Secrétaire de séance : Séverine FRANCO

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT AU TITRE DU PLAN VELO 77 POUR LA CREATION D'UNE LIAISON EN VOIE VERTE ENTRE POIGNY ET SAINTE COLOMBE

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président, qui rappelle pour faire suite à l'approbation de son schéma de mobilité actives, la Communauté de communes a pour projet la création d'une liaison en voie verte le long de l'aqueduc d'Eau de Paris.

Considérant que la partie déposée auprès du Département, démarre de Poigny et rejoint l'existant le long des RD1F et RD1E, avant d'être le long de la RD403 après avoir emprunté la Rue de Beaujard, et se terminer à Sainte-Colombe. (soit 4 300 m linéaire)

Considérant que le montant du projet pour ces sections est estimé à 2 190 000 € HT.

Considérant que le Département peut subventionner à hauteur de 511 950 € (50 % plafonné à 550€/ml en agglomération et 250€ / ml hors agglomération)

Considérant le plan de financement de la section 3 – De la Rue du Durteint à la Rue de Beaujard (Poigny) :

Linéaire en m	2 730	
Coût HT	860 000,00 €	(dont 140000€ de glissière)
SUBVENTION REGION		
Plafond subventionnable	683 650,00 €	550 €/ml sur 1243 m
Taux de subvention	50%	
Subvention région	341 825,00 €	
SUBVENTION CD77		
Plafond (€/ml)	550,00 €	Pour 535 m en agglomération
	250,00 €	Pour 2 195 m hors agglomération
Plafond subventionnable	843 000,00 €	
Taux de subvention	30%	
Subvention CD77	252 900,00 €	
Total des subventions	594 725,00 €	
Reste à charge CC Provinois	265 275,00 €	

Considérant le plan de financement de la section4 – De la Rue de Beaujard à la Rue Victor Hugo (Sainte-Colombe) :

Linéaire en m	1 570	
		(Supérieur au plafond CD77) (Dont 223000€ de glissière le long de l'aqueduc)
Coût HT	1 330 000,00 €	
SUBVENTION REGION		
Plafond subventionnable	859 650,00 €	550 €/ml sur 1563 m
Taux de subvention	50%	
Subvention région	429 825,00 €	
SUBVENTION CD77		
Plafond (€/ml)	550,00 €	
Plafond subventionnable	863 500,00 €	
Taux de subvention	30%	
Subvention CD77	259 050,00 €	
Total des subventions	688 875,00 €	
Reste à charge CC Provinois	641 125,00 €	

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 30 juin 2026.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve le plan de financement prévisionnel.

Sollicite l'aide financière auprès du Département.

Autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces s'y rapportant.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2026
Foyer rural
77560 VILLIERS-SAINT-GEORGES**

Mardi sept juillet deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis au foyer rural de Villiers-Saint-Georges, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 30/06/2026
Date d'affichage : 30/06/2026
Nombre de conseillers en exercice : 63
Nombre de conseillers présents : 46

Pouvoirs : 9
Nombre de votants : 55
Séance : n°3-41

Etaient présents : Brigitte HENNON - suppléante (Bannost-Villegagnon), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin), Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Véronique BONY -Suppléante (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Régine VIENNOT - suppléante (Courtacon), Alexandre FLEJO (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER et Claude-Henri TONNEAU (Longueville), Louis BOURDON – suppléant (Louan-Villegruis-Fontaine), Mariama SLIMANI – suppléante (Maison Rouge en Brie), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Guy GODRON - Suppléant (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Virginie PATYK, Jean-Philippe PILLOUD, , Perrine MAIRE, Fabien PERRINO, Marie-Christine VINCENT, Valentin GRAJQEVCI, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Christine RAMEAUX, Martine BORTOLUZZI et Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Chantal LE MARTELOT- suppléante (Rupéreux), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Éric TORPIER et Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Anthony AGASSE – suppléant (Voulton).

Pouvoirs de : Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy) à Eric TORPIER (Sourdun), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel) à Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Sandra JOURNO (Longueville) à Cyril BERNIER (Longueville), Sébastien VOELTZEL (Provins) à Christine RAMEAUX (Provins), Nicolas FERTEL (Provins) à François MARCHAND (Provins), Julien LIMONGI (Provins) à Olivier CAVE (Provins), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet) à Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), David LUDOT (Sainte-Colombe) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins) à Olivier LAVENKA (Provins).

Absents excusés : David BERNARD (Augers-en-Brie), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Christine BOULET (Courchamp), Gérard COGNYL (Les Marêts), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Lucie FONTAINE, Jessica COUSIN.

Excusés représentés par suppléant : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Fabien PERNEL (Boisdon), Marjorie SCOUPE (Courtacon), Nicolas BRODARD (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Virginie HUBLIER (Rupéreux), Jacques SIMONY (Voulton).

Secrétaire de séance : Séverine FRANCO

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT AU TITRE DE L'AIDE EN FONCTIONNEMENT A L'EMPLOI POUR LES CDI MEDIATHEQUES

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Considérant que dans le cadre de la mise place de deux CDI-Médiathèques et d'un réseau de lecture publique sur notre territoire, une responsable - coordinatrice a été recrutée.

Considérant que cette personne est en charge de l'administration et de la bonne marche des deux établissements, de la politique d'acquisition et de l'action culturelle du réseau.

Considérant que la Communauté de communes sollicite l'aide financière du Département concernant l'aide en fonctionnement à l'emploi.

Considérant le plan de financement suivant :

Salaire coût chargé				
Année	Montant	Taux subventions Département – Plafond 30 000€ annuel		Reste à charge
2025 réel	53 377.72€		22 271€	31 106.72€
2026 prévisionnel	66 214.44€	50%	30 000€	36 214.44€
2027 prévisionnel	67 207.65€	50%	30 000€	37 207.65€
2028 prévisionnel	68 215.77€	20%	13 643.15€	54 572.62€
2029 prévisionnel	69 239€	20%	13 847.8€	55 391.2€
TOTAL	324 254.58€		109 761, 95€	214 492.63€

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 30 juin 2026.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve le plan de financement prévisionnel.

Sollicite l'aide financière auprès du Département.

Autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces s'y rapportant.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être détournée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2026**

**Foyer rural
77560 VILLIERS-SAINT-GEORGES**

Mardi sept juillet deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis au foyer rural de Villiers-Saint-Georges, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 30/06/2026
Date d'affichage : 30/06/2026
Nombre de conseillers en exercice : 63
Nombre de conseillers présents : 46

Pouvoirs : 9
Nombre de votants : 55
Séance : n°3-42

Etaient présents : Brigitte HENNON - suppléante (Bannost-Villegagnon), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin), Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Véronique BONY -Suppléante (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Régine VIENNOT - suppléante (Courtacon), Alexandre FLEJO (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER et Claude-Henri TONNEAU (Longueville), Louis BOURDON – suppléant (Louan-Villegruis-Fontaine), Mariama SLIMANI – suppléante (Maison Rouge en Brie), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Guy GODRON - Suppléant (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Virginie PATYK, Jean-Philippe PILLOUD, , Perrine MAIRE, Fabien PERRINO, Marie-Christine VINCENT, Valentin GRAJQEVCI, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Christine RAMEAUX, Martine BORTOLUZZI et Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Chantal LE MARTELOT- suppléante (Rupéreau), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Éric TORPIER et Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Anthony AGASSE – suppléant (Voulton).

Pouvoirs de : Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy) à Eric TORPIER (Sourdun), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel) à Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Sandra JOURNO (Longueville) à Cyril BERNIER (Longueville), Sébastien VOELTZEL (Provins) à Christine RAMEAUX (Provins), Nicolas FERTEL (Provins) à François MARCHAND (Provins), Julien LIMONGI (Provins) à Olivier CAVE (Provins), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet) à Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), David LUDOT (Sainte-Colombe) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins) à Olivier LAVENKA (Provins).

Absents excusés : David BERNARD (Augers-en-Brie), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Christine BOULET (Courchamp), Gérard COGNYL (Les Marêts), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Lucie FONTAINE, Jessica COUSIN.

Excusés représentés par suppléant : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Fabien PERNEL (Boisdon), Marjorie SCOUBE (Courtacon), Nicolas BRODARD (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Virginie HUBLIER (Rupéreau), Jacques SIMONY (Voulton).

Secrétaire de séance : Séverine FRANÇO

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC POUR L'ACHAT ET L'EQUIPEMENT D'UN VEHICULE DE DESSERTE POUR LE RESEAU DES MEDIATHEQUES DU PROVINOIS

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président.

Considérant que la Communauté de communes a décidé de participer, avec le Département et l'Education Nationale, à la création de deux nouveaux CDI-Médiathèques sur son territoire.

Considérant que les CDI-Médiathèques de Villiers-Saint-Georges et Jouy-le-Châtel ayant ouverts l'été dernier, un véhicule permettant la mise en réseau des collections est nécessaire.

Considérant que ce véhicule desservira les médiathèques de Provins, Villiers-Saint-Georges et Jouy-le Châtel.

Le but est d'offrir un maillage cohérent sur le territoire avec un accès à la culture à moins de 15 minutes de chez soi.

Considérant le plan de financement suivant :

Véhicule navette					
Année	Nature de la dépense	Montant TTC	Montant HT	Subvention HT DRAC 50%	Reste à charge HT
2026	Véhicule électrique aménagé avec flochage extérieur	43 910.68 €	36 592 €	18 296 €	18 296 €

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 30 juin 2026.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve le plan de financement prévisionnel.

Sollicite l'aide financière auprès de la DRAC.

Autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces s'y rapportant.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2026
Foyer rural
77560 VILLIERS-SAINT-GEORGES**

Mardi sept juillet deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis au foyer rural de Villiers-Saint-Georges, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 30/06/2026
Date d'affichage : 30/06/2026
Nombre de conseillers en exercice : 63
Nombre de conseillers présents : 46

Pouvoirs : 9
Nombre de votants : 55
Séance : n°3-43

Etaient présents : Brigitte HENNON - suppléante (Bannost-Villegagnon), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin), Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Véronique BONY -Suppléante (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Régine VIENNOT - suppléante (Courtacon), Alexandre FLEJO (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER et Claude-Henri TONNEAU (Longueville), Louis BOURDON – suppléant (Louan-Villegruis-Fontaine), Mariama SLIMANI – suppléante (Maison Rouge en Brie), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Guy GODRON – Suppléant (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Virginie PATYK, Jean-Philippe PILLOUD, , Perrine MAIRE, Fabien PERRINO, Marie-Christine VINCENT, Valentin GRAJQEVCI, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Christine RAMEAUX, Martine BORTOLUZZI et Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Chantal LE MARTELOT- suppléante (Rupéreau), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Éric TORPIER et Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Anthony AGASSE – suppléant (Voulton).

Pouvoirs de : Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy) à Eric TORPIER (Sourdun), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel) à Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Sandra JOURNO (Longueville) à Cyril BERNIER (Longueville), Sébastien VOELTZEL (Provins) à Christine RAMEAUX (Provins), Nicolas FERTEL (Provins) à François MARCHAND (Provins), Julien LIMONGI (Provins) à Olivier CAVE (Provins), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet) à Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), David LUDOT (Sainte-Colombe) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins) à Olivier LAVENKA (Provins).

Absents excusés : David BERNARD (Augers-en-Brie), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Christine BOULET (Courchamp), Gérard COGNYL (Les Marêts), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Lucie FONTAINE, Jessica COUSIN.

Excusés représentés par suppléant : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Fabien PERNEL (Boisdon), Marjorie SCOUBE (Courtacon), Nicolas BRODARD (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Virginie HUBLIER (Rupéreau), Jacques SIMONY (Voulton).

Secrétaire de séance : Séverine FRANCO

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

ACTUALISATION DES TARIFS DU CONSERVATOIRE DU PROVINOIS

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président, sur le fait que les tarifs du Conservatoire du Provinois sont fixés par délibération de l'assemblée délibérante.

Considérant les tarifs ci-dessous proposés pour la prochaine rentrée scolaire.

Forfaits proposés	Tarifs annuels			
	Elèves résidant CDDP		Elèves résidant hors CDDP	
	2025-2026	2026-2027	2025-2026	2026-2027
Eveil musical ou découverte instruments (CP)	240	245	480	490
Eveil musical + découverte instruments (CP)	480	490	920	940
Forfait 1 ^{er} instrument :				
-1er élève de la famille	480	490	920	940
-2eme élève de la famille	425	430	855	875
Forfait 2ème Instrument	210	220	410	420
Forfait loisir cycle 1	580	590	1 120	1 140
Forfait loisir cycle 2	870	875	1 690	1 720
Forfait loisir cycle 3	1 160	1180	2 245	2 290
Forfait harmonie	220	225	425	430
Forfait orchestre de chambre	220	225	425	430
Forfait orchestre (hors cursus)	125	130	125	130
Atelier vocal chant, jazz et musiques actuelles	125	130	240	245
Atelier de jazz (ext)	240	245	480	490
Maîtrise (ext)	125	130	240	245
Solfège adulte (ext)	125	130	240	245
FM (ext)	125	130	240	245
Option BAC (ext)	130	135	245	250

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 30 juin 2026.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Fixe les tarifs du Conservatoire du Provinois tels que présentés ci-dessus.

Dit que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} septembre 2026.

Précise que les cotisations seront réglées selon une périodicité mensuelle, trimestrielle ou annuelle, et que toute période commencée est due.

Substitue aux précédentes délibérations les présentes dispositions.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2026
Foyer rural
77560 VILLIERS-SAINT-GEORGES**

Mardi sept juillet deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis au foyer rural de Villiers-Saint-Georges, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 30/06/2026
Date d'affichage : 30/06/2026
Nombre de conseillers en exercice : 63
Nombre de conseillers présents : 46

Pouvoirs : 9
Nombre de votants : 55
Séance : n°3-44

Etaient présents : Brigitte HENNON - suppléante (Bannost-Villegagnon), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin), Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Véronique BONY -Suppléante (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Régine VIENNOT - suppléante (Courtacon), Alexandre FLEJO (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER et Claude-Henri TONNEAU (Longueville), Louis BOURDON – suppléant (Louan-Villegruis-Fontaine), Mariama SLIMANI – suppléante (Maison Rouge en Brie), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Guy GODRON - Suppléant (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Virginie PATYK, Jean-Philippe PILLOUD, , Perrine MAIRE, Fabien PERRINO, Marie-Christine VINCENT, Valentin GRAJQEVCI, Marie-Pierre CÂNAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Christine RAMEAUX, Martine BORTOLUZZI et Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Chantal LE MARTELOT- suppléante (Rupéreau), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Christophe POUYES (Saint-Loup-dè-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Éric TORPIER et Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Anthony AGASSE – suppléant (Voulton).

Pouvoirs de : Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy) à Eric TORPIER (Sourdun), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel) à Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Sandra JOURNO (Longueville) à Cyril BERNIER (Longueville), Sébastien VOELITZEL (Provins) à Christine RAMEAUX (Provins), Nicolas FERTEL (Provins) à François MARCHAND (Provins), Julien LIMONGI (Provins) à Olivier CAVE (Provins), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet) à Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), David LUDOT (Sainte-Colombe) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins) à Olivier LAVENKA (Provins).

Absents excusés : David BERNARD (Augers-en-Brie), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Christine BOULET (Courchamp), Gérard COGNYL (Les Marêts), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Lucie FONTAINE, Jessica COUSIN.

Excusés représentés par suppléant : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Fabien PERNEL (Boisdon), Marjorie SCOUPE (Courtacon), Nicolas BRODARD (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Virginie HUBLIER (Rupéreau), Jacques SIMONY (Voulton).

Secrétaire de séance : Séverine FRANCO

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2026 VERSEE A L'ASSOCIATION LES AMIS DE NOTRE DAME DE VOULTON

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Considérant que cette association a pour but de restaurer l'église de Voulton. A cette fin, un « concert et pique-nique au jardin » annuel est organisé le 29 août.

Considérant que la Communauté de communes subventionne cet évènement depuis de nombreuses années.

Considérant que la commission culture réunie le 2 juin a proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000€.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 30 juin 2026

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'attribuer à l'association « LES AMIS DE NOTRE DAME DE VOULTON » une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour son concert et pique-nique au jardin.

Dit que les crédits sont inscrits au budget 2026.

Pour extrait conforme
Le Président,




Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2026**

**Foyer rural
77560 VILLIERS-SAINT-GEORGES**

Mardi sept juillet deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis au foyer rural de Villiers-Saint-Georges, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 30/06/2026
Date d'affichage : 30/06/2026
Nombre de conseillers en exercice : 63
Nombre de conseillers présents : 46

Pouvoirs : 9
Nombre de votants : 55
Séance : n°3-45

Etaient présents : Brigitte HENNON - suppléante (Bannost-Villegagnon), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin), Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Véronique BONY -Suppléante (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Régine VIENNOT - suppléante (Courtacon), Alexandre FLEJO (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER et Claude-Henri TONNEAU (Longueville), Louis BOURDON – suppléant (Louan-Villegruis-Fontaine), Mariama SLIMANI – suppléante (Maison Rouge en Brie), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Guy GODRON - Suppléant (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Virginie PATYK, Jean-Philippe PILLOUD, , Perrine MAIRE, Fabien PERRINO, Marie-Christine VINCENT, Valentin GRAJQEVCI, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Christine RAMEAUX, Martine BORTOLUZZI et Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Chantal LE MARTELOT- suppléante (Rupéroux), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Éric TORPIER et Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Anthony AGASSE – suppléant (Voulton).

Pouvoirs de : Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy) à Eric TORPIER (Sourdun), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel) à Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Sandra JOURNO (Longueville) à Cyril BERNIER (Longueville), Sébastien VOELTZEL (Provins) à Christine RAMEAUX (Provins), Nicolas FERTEL (Provins) à François MARCHAND (Provins), Julien LIMONGI (Provins) à Olivier CAVE (Provins), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet) à Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), David LUDOT (Sainte-Colombe) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins) à Olivier LAVENKA (Provins).

Absents excusés : David BERNARD (Augers-en-Brie), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Christine BOULET (Courchamp), Gérard COGNYL (Les Marêts), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Lucie FONTAINE, Jessica COUSIN.

Excusés représentés par suppléant : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Fabien PERNEL (Boisdon), Marjorie SCOUPE (Courtacon), Nicolas BRODARD (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Virginie HUBLIER (Rupéroux), Jacques SIMONY (Voulton).

Secrétaire de séance : Séverine FRANCO

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2026 VERSEE AU COLLECTIF OSPAS POUR SON FESTIVAL TERRAIN A SOURDUN

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Considérant que le collectif OSPAS a proposé un festival les 6 et 7 juin à Sourdun.

Considérant qu'il s'agit de la 2ème édition du Festival Terrain d'entente ; le premier ayant eu lieu en 2024. Cette programmation est prévue tous les 2 ans à Sourdun.

Considérant que cette jeune association travaille avec le CCSSA et la Maison de Quartier de Provins et, dans ce cadre annuel, bénéficie des soutiens financiers de la Région Ile de France, Département 77 et de la Commune de Sourdun.

Considérant que les prestations présentées se veulent accessibles à tout public : spectacle des écoles, tournoi sportif, exhibition théâtrale...

Considérant que la commission culture réunie le 2 juin a proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000€.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 30 juin 2026.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'attribuer au collectif OSPAS une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour son festival terrain d'entente à Sourdun.

Dit que les crédits sont inscrits au budget 2026.

Pour extrait conforme
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2026
Foyer rural
77560 VILLIERS-SAINT-GEORGES**

Mardi sept juillet deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis au foyer rural de Villiers-Saint-Georges, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 30/06/2026
Date d'affichage : 30/06/2026
Nombre de conseillers en exercice : 63
Nombre de conseillers présents : 46

Pouvoirs : 9
Nombre de votants : 55
Séance : n°3-46

Etaient présents : Brigitte HENNON - suppléante (Bannost-Villegagnon), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin), Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Véronique BONY -Suppléante (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Régine VIENNOT - suppléante (Courtacon), Alexandre FLEJO (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER et Claude-Henri TONNEAU (Longueville), Louis BOURDON – suppléant (Lovan-Villegrais-Fontaine), Mariama SLIMANI – suppléante (Maison Rouge en Brie), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Guy GODRON - Suppléant (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Virginie PATYK, Jean-Philippe PILLOUD, , Perrine MAIRE, Fabien PERRINO, Marie-Christine VINCENT, Valentin GRAJQEVCI, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Christine RAMEAUX, Martine BORTOLUZZI et Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Chantal LE MARTELOT- suppléante (Rupéreau), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Éric TORPIER et Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Anthony AGASSE – suppléant (Voulton).

Pouvoirs de : Laure DEMAIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy) à Eric TORPIER (Sourdun), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel) à Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Sandra JOURNO (Longueville) à Cyril BERNIER (Longueville), Sébastien VOELTZEL (Provins) à Christine RAMEAUX (Provins), Nicolas FERTEL (Provins) à François MARCHAND (Provins), Julien LIMONGI (Provins) à Olivier CAVE (Provins), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet) à Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), David LUDOT (Sainte-Colombe) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins) à Olivier LAVENKA (Provins).

Absents excusés : David BERNARD (Augers-en-Brie), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Christine BOULET (Courchamp), Gérard COGNYL (Les Marêts), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Lucie FONTAINE, Jessica COUSIN.

Excusés représentés par suppléant : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Fabien PERNEL (Boisdon), Marjorie SCOUBE (Courtacon), Nicolas BRODARD (Lovan-Villegrais-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Virginie HUBLIER (Rupéreau), Jacques SIMONY (Voulton).

Secrétaire de séance : Séverine FRANCO

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

VOTE DE SUBVENTIONS EN FAVEUR DES PROJETS PEDAGOGIQUES A VOCATION CULTURELLES DES ECOLES MATERNELLE DE BEZALLES, ELEMENTAIRE DE MELZ-SUR-SEINE ET ELEMENTAIRE LES EPIS D'OR DE CERNEUX

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu la délibération n°2/46 du conseil communautaire en date du 5 avril 2019, portant « Fixation des modalités d'attribution des subventions pour les projets pédagogiques à vocation culturelle des écoles du territoire »,

Considérant les modalités d'attribution des subventions :

- Les projets présentés doivent avoir une visée culturelle (artistique, patrimoniale, historique),
- La possible subvention s'exercera sur la partie culture, selon les modalités suivantes :
 - ✓ Un projet par an et par école,
 - ✓ Prise en compte de 20 % du coût culture, plafonné à 1 000 €,
 - ✓ Le demandeur devra remplir un dossier prévu à cet effet. Ce dossier fera apparaître de manière explicite le volet culture, et devra être accompagné des devis et projets pédagogiques concernés,
- Le vote d'une éventuelle subvention se fera avant ou après réalisation du projet ; le versement de la subvention n'interviendra qu'après réalisation du projet, sur présentation des factures,
- La commission culture examinera la recevabilité de la demande,

oOo

ECOLE MATERNELLE DE LA LEGENDE - BEZALLES

Considérant que :

- L'école maternelle de Bezalles s'est rendue au Zoo du bois d'Atilly le 11 juin dernier.
- Un travail préalable en classe a été effectué par du dessin intégrant les notions de couleur, taille et espace de vie.
L'ancrage dans les programmes de l'Education Nationale se verra sur :
 - Agir, s'exprimer et comprendre à travers les actions artistiques
 - Explorer le monde du vivant
 - Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions

Considérant que le coût total du projet culturel pour l'école s'élève à 1 977,50 € transport inclus) pour 83 enfants.

- Qu'en application des modalités de calcul des subventions, la commission culture a proposé d'attribuer à l'école maternelle de la Légende de Bezalles une subvention de 395,50 € arrondi à 400 € correspondant à 20 % du budget culturel global.

oOo

ECOLE ELEMENTAIRE DE MELZ-SUR-SEINE

Considérant que

- L'école de Melz-sur-Seine s'est rendue à l'Exploradôme de Vitry sur Sien (94) le 26 juin dernier. L'Exploradôme est un espace interactif de découverte des sciences, des techniques et du numérique. Expositions, expériences, ateliers, animations : dans ce musée où il est interdit de ne pas toucher, les sciences se dévoilent de façon ludique, interactive et pédagogique !

Considérant que le coût total du projet culturel pour l'école élémentaire de Melz-sur-Seine s'élève à 1 435€.

- Qu'en application des modalités de calcul des subventions, la commission culture a proposé d'attribuer à l'école élémentaire de Melz-sur-Seine une subvention de 287 € arrondi à 290 € correspondant à 20 % du budget culturel global.

oOo

ECOLE ELEMENTAIRE LES EPIS D'OR DE CERNEUX

Considérant que

- L'école de Cerneux s'est rendue à Guédelon (89) le 19 mai dernier. Les 48 élèves de CM1-CM2 ont profité de cette sortie pour découvrir la construction d'un château-fort selon les méthodes du XIIIe siècle.
- Le chantier de Guédelon constitue un véritable laboratoire pédagogique et scientifique où les élèves observent directement les artisans au travail : tailleurs de pierre, charpentiers, forgerons, tuiliers, cordiers ou carriers.
- Les objectifs éducatifs sont culturels et historiques, pédagogiques et citoyens. En Liens avec les programmes scolaires : Histoire, Sciences et technologie, Mathématiques, Français, Arts plastiques

Considérant que le coût total du projet culturel pour l'école s'élève à 1 739€ (transport inclus).

- Qu'en application des modalités de calcul des subventions, la commission culture a proposé d'attribuer à l'école élémentaire les épis d'or de Cerneux une subvention de 347,82 € arrondi à 350 € correspondant à 20 % du budget culturel global.

oOo

Considérant que la commission Culture réunie le 2 juin 2026 a validé ces subventions.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 30 juin 2026.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

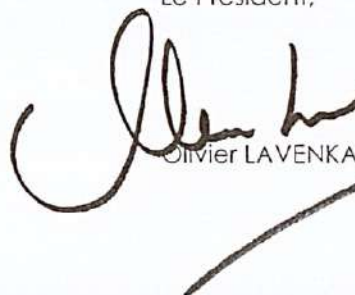
Vote en faveur de l'école maternelle de la légende de Bezalles, une subvention d'un montant de 400€ pour son projet pédagogique à vocation culturelle,

Vote en faveur de l'école élémentaire de Melz-sur-Seine, une subvention d'un montant de 290€ pour son projet pédagogique à vocation culturelle,

Vote en faveur de l'école élémentaire les épis d'or de Cerneux, une subvention d'un montant de 350 € pour son projet pédagogique à vocation culturelle,

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**VOTE D'UNE SUBVENTION EN FAVEUR DU PROJET PEDAGOGIQUE A VOCATION CULTURELLE
DE L'ECOLE MATERNELLE DE BEZALLES, DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DE MELZ-SUR-SEINE ET DE
L'ECOLE ELEMENTAIRE LES EPIS D'OR DE CERNEUX**

ECOLE MATERNELLE DE LA LEGENDE - BEZALLES

L'école maternelle de Bezalles s'est rendue au Zoo du bois d'Attilly le 11 juin dernier.
Cette sortie culturelle a un coût global de 1 977,50€ (transport inclus) pour 83 enfants (dont 5 en situation de handicap).

Un travail préalable en classe a été effectué par du dessin intégrant les notions de couleur, taille et espace de vie.

L'ancrage dans les programmes de l'Education Nationale se verra sur :

- Agir, s'exprimer et comprendre à travers les actions artistiques
- Explorer le monde du vivant
- Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions

Il est possible de subventionner ce projet à hauteur de 20% (plafond : 1 000€). Ainsi la commission peut proposer une subvention de $1\,977,50\text{€} \times 20\% = 395,50\text{€}$ arrondi à **400€**.

oOo

ECOLE ELEMENTAIRE DE MELZ-SUR-SEINE

L'école de Melz-sur-Seine s'est rendue à l'Exploradôme de Vitry sur Sien (94) le 26 juin dernier.
L'Exploradôme est un espace interactif de découverte des sciences, des techniques et du numérique. Expositions, expériences, ateliers, animations : dans ce musée où il est interdit de ne pas toucher, les sciences se dévoilent de façon ludique, interactive et pédagogique !

La sortie coûtera 1.435€ (transport inclus). La commission Culture peut proposer une subvention de $1\,435\text{€} \times 20\% = 287\text{€}$ arrondi à 290€.

oOo

ECOLE ELEMENTAIRE LES EPIS D'OR DE CERNEUX

Cette année, l'école de Cerneux s'est rendue à Guédelon (89) le 19 mai dernier. Les 48 élèves de CM ont profité de cette sortie pour découvrir la construction d'un château-fort selon les méthodes du XIIIe siècle.

Le chantier de Guédelon constitue un véritable laboratoire pédagogique et scientifique où les élèves observent directement les artisans au travail : tailleurs de pierre, charpentiers, forgerons, tuiliers, cordiers ou carriers.

Les objectifs éducatifs sont culturels et historiques, pédagogiques et citoyens.

Liens avec les programmes scolaires : Histoire, Sciences et technologie, Mathématiques, Français, Arts plastiques

Le coût en a été de 1 739€ (transport inclus). La commission Culture peut proposer une subvention de $1\,739\text{€} \times 20\% = 347,82\text{€}$ arrondi à **350€**.

Le conseil communautaire est invité à voter une subvention pour les projets pédagogiques à vocation culturelle en faveur de :

- L'école maternelle de Bezalles d'un montant de 400€
- L'école élémentaire de Melz-sur-Seine d'un montant de 290€
- L'école élémentaire de Cerneux d'un montant de 350€

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2026
Foyer rural
77560 VILLIERS-SAINT-GEORGES**

Mardi sept juillet deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis au foyer rural de Villiers-Saint-Georges, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 30/06/2026
Date d'affichage : 30/06/2026
Nombre de conseillers en exercice : 63
Nombre de conseillers présents : 46

Pouvoirs : 9
Nombre de votants : 55
Séance : n°3-47

Etaient présents : Brigitte HENNON - suppléante (Bannost-Villegagnon), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin), Séverine FRANCO (Belon-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Véronique BONY -Suppléante (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Régine VIENNOT - suppléante (Courtacon), Alexandre FLEJO (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER et Claude-Henri TONNEAU (Longueville), Louis BOURDON – suppléant (Louan-Villegrais-Fontaine), Mariama SLIMANI – suppléante (Maison Rouge en Brie), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Guy GODRON - Suppléant (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Virginie PATYK, Jean-Philippe PILLOUD, , Perrine MAIRE, Fabien PERRINO, Marie-Christine VINCENT, Valentin GRAJQEVCI, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Christine RAMEAUX, Martine BORTOLUZZI et Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Chantal LE MARTELOT- suppléante (Rupéreau), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Éric TORPIER et Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Anthony AGASSE – suppléant (Voulton).

Pouvoirs de : Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy) à Eric TORPIER (Sourdun), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel) à Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Sandra JOURNO (Longueville) à Cyril BERNIER (Longueville), Sébastien VOELTZEL (Provins) à Christine RAMEAUX (Provins), Nicolas FERTEL (Provins) à François MARCHAND (Provins), Julien LIMONGI (Provins) à Olivier CAVE (Provins), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet) à Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), David LUDOT (Sainte-Colombe) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins) à Olivier LAVENKA (Provins).

Absents excusés : David BERNARD (Augers-en-Brie), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Christine BOULET (Courchamp), Gérard COGNYL (Les Marêts), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Lucie FONTAINE, Jessica COUSIN.

Excusés représentés par suppléant : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Fabien PERNEL (Boisdon), Marjorie SCOUBE (Courtacon), Nicolas BRODARD (Louan-Villegrais-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Virginie HUBLIER (Rupéreau), Jacques SIMONY (Voulton).

Secrétaire de séance : Séverine FRANCO

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

VOTE D'UNE SUBVENTION EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION L'AMICALE DES EMPLOYES

Le conseil communautaire,

Considérant que l'amicale des employés est une association qui propose des événements, sorties et voyages aux employés de la Ville de Provins et de la Communauté de communes du Provinois.

Considérant que l'association fait une demande de subvention de 3 600 € à la Communauté de communes du Provinois pour le repas des vœux du personnel.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 30 juin 2026.

Ne prend pas part au vote :
Annie KAMINSKI

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) **Vote** une subvention de 3 600 € en faveur de l'association l'amicale des employés.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2026
Foyer rural
77560 VILLIERS-SAINT-GEORGES**

Mardi sept juillet deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis au foyer rural de Villiers-Saint-Georges, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 30/06/2026
Date d'affichage : 30/06/2026
Nombre de conseillers en exercice : 63
Nombre de conseillers présents : 46

Pouvoirs : 9
Nombre de votants : 55
Séance : n°3-48

Etaient présents : Brigitte HENNON - suppléante (Bannost-Villegagnon), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin), Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezailles), Véronique BONY -Suppléante (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Régine VIENNOT - suppléante (Courtacon), Alexandre FLEJO (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER et Claude-Henri TONNEAU (Longueville), Louis BOURDON – suppléant (Lovan-Villegruis-Fontaine), Mariama SLIMANI – suppléante (Maison Rouge en Brie), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Guy GODRON - Suppléant (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Virginie PATYK, Jean-Philippe PILLOUD, , Perrine MAIRE, Fabien PERRINO, Marie-Christine VINCENT, Valentin GRAJQEVCI, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Christine RAMEAUX, Martine BORTOLUZZI et Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Chantal LE MARTELOT-suppléante (Rupéreau), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Éric TORPIER et Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Anthony AGASSE – suppléant (Voulton).

Pouvoirs de : Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy) à Eric TORPIER (Sourdun), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel) à Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Sandra JOURNO (Longueville) à Cyril BERNIER (Longueville), Sébastien VOELTZEL (Provins) à Christine RAMEAUX (Provins), Nicolas FERTEL (Provins) à François MARCHAND (Provins), Julien LIMONGI (Provins) à Olivier CAVE (Provins), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet) à Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), David LUDOT (Sainte-Colombe) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins) à Olivier LAVENKA (Provins).

Absents excusés : David BERNARD (Augers-en-Brie), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Christine BOULET (Courchamp), Gérard COGYL (Les Marêts), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Lucie FONTAINE, Jessica COUSIN.

Excusés représentés par suppléant : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Fabien PERNEL (Boisdon), Marjorie SCOUBE (Courtacon), Nicolas BRODARD (Lovan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Virginie HUBLIER (Rupéreau), Jacques SIMONY (Voulton).

Secrétaire de séance : Séverine FRANCO

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

DÉTERMINATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.522-24 à L.522-28 ;

Vu l'article L.522-27 du Code général de la fonction publique disposant que le nombre maximal de fonctionnaires territoriaux pouvant être promus à un grade d'avancement est déterminé par application d'un taux de promotion fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Social Territorial ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de déterminer les ratios promus/promouvables applicables aux avancements de grade ;

Considérant la volonté de la collectivité de favoriser le déroulement de carrière de ses agents tout en maintenant l'appréciation de la valeur professionnelle et des besoins du service ;

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 30 juin 2026.

Considérant l'avis du Comité Social Territorial du 3 juillet 2026.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Fixe le taux de promotion prévu à l'article L.522-27 du Code général de la fonction publique à 100 % pour l'ensemble des grades d'avancement de la collectivité.

Détermine la date d'effet à compter de la date à laquelle la présente délibération aura été rendue exécutoire,

Indique que l'inscription au tableau annuel d'avancement demeure soumise à l'appréciation de la valeur professionnelle des agents, aux lignes directrices de gestion de la collectivité et aux conditions statutaires en vigueur.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Pour extrait conforme
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2026**

**Foyer rural
77560 VILLIERS-SAINT-GEORGES**

Mardi sept juillet deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis au foyer rural de Villiers-Saint-Georges, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 30/06/2026
Date d'affichage : 30/06/2026
Nombre de conseillers en exercice : 63
Nombre de conseillers présents : 46

Pouvoirs : 9
Nombre de votants : 55
Séance : n°3-49

Etaient présents : Brigitte HENNON - suppléante (Bannost-Villegagnon), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin), Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Véronique BONY -Suppléante (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Régine VIENNOT - suppléante (Courtacon), Alexandre FLEJO (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER et Claude-Henri TONNEAU (Longueville), Louis BOURDON – suppléant (Louan-Villegrais-Fontaine), Mariama SLIMANI – suppléante (Maison Rouge en Brie), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Guy GODRON - Suppléant (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Virginie PATYK, Jean-Philippe PILLOUD, , Perrine MAIRE, Fabien PERRINO, Marie-Christine VINCENT, Valentin GRAJQEVCI, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Christine RAMEAUX, Martine BORTOLUZZI et Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Chantal LE MARTELOT- suppléante (Rupéreau), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Éric TORPIER et Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Anthony AGASSE – suppléant (Voulton).

Pouvoirs de : Laure DEMAIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy) à Eric TORPIER (Sourdun), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel) à Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Sandra JOURNO (Longueville) à Cyril BERNIER (Longueville), Sébastien VOELTZEL (Provins) à Christine RAMEAUX (Provins), Nicolas FERTEL (Provins) à François MARCHAND (Provins), Julien LIMONGI (Provins) à Olivier CAVE (Provins), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet) à Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), David LUDOT (Sainte-Colombe) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins) à Olivier LAVENKA (Provins).

Absents excusés : David BERNARD (Augers-en-Brie), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Christine BOULET (Courchamp), Gérard COGYL (Les Marêts), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Lucie FONTAINE, Jessica COUSIN.

Excusés représentés par suppléant : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Fabien PERNEL (Boisdon), Marjorie SCOUBE (Courtacon), Nicolas BRODARD (Louan-Villegrais-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Virginie HUBLIER (Rupéreau), Jacques SIMONY (Voulton).

Secrétaire de séance : Séverine FRANCO

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS

Entendu l'exposé du Président sur le fait que le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Vu la délibération du 27 novembre 2025 qui constitue la dernière mise à jour du tableau des effectifs de la Communauté de Communes du Provinois ;

Considérant qu'au regard des avancements de grades et de l'évolution des accueils de loisirs il est nécessaire de prévoir les postes ci-dessous décrits ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer les postes suivants afin de prendre en compte les besoins des services :

Filière Animation :

- Création de 1 poste d'animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- Création de 3 postes d'adjoint d'animation à temps complet.

Filière Culturelle :

- Création de 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- Création de 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (12.00/20^{ème})

Considérant qu'afin de se conformer aux dispositions réglementaires, il est nécessaire d'en transférer les effets au travers du tableau des effectifs de la Communauté de Communes du Provinois.

Considérant le tableau des effectifs joint en annexe.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 30 juin 2026.

Considérant l'avis du Comité Social Territorial du 3 juillet 2026,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Fixe le tableau des effectifs tel que défini en annexe compléter par les dispositions ci-dessus,

Se réfère à la présente délibération pour toutes décisions à intervenir,

Ouvre la possibilité de recourir à des agents contractuels conformément aux dispositions mentionnées aux articles L332-13, L332-14, L332-8, 1^o et L332-8, 2^o, du Code Général de la Fonction Publique susvisée, rémunérés sur la base indiciaire correspondant à un échelon ou au taux horaire du grade, selon les modalités de recrutement,

Fixe la date d'effet à compter de la date à laquelle la présente délibération aura été rendue exécutoire,

Prévoit, en tant que de besoin, à chaque exercice budgétaire, les crédits correspondants,

Substitue aux précédentes délibérations les présentes dispositions,

Autorise le Président ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Publie la présente délibération au recueil des actes administratifs de la Communauté de Communes du Provinois.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2026**

**Foyer rural
77560 VILLIERS-SAINT-GEORGES**

Mardi sept juillet deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis au foyer rural de Villiers-Saint-Georges, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 30/06/2026
Date d'affichage : 30/06/2026
Nombre de conseillers en exercice : 63
Nombre de conseillers présents : 46

Pouvoirs : 9
Nombre de votants : 55
Séance : n°3-50

Etaient présents : Brigitte HENNON - suppléante (Bannost-Villegagnon), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin), Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Véronique BONY -Suppléante (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Régine VIENNOT - suppléante (Courtacon), Alexandre FLEJO (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER et Claude-Henri TONNEAU (Longueville), Louis BOURDON – suppléant (Louan-Villeguis-Fontaine), Mariama SLIMANI – suppléante (Maison Rouge en Brie), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Guy GODRON - Suppléant (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Virginie PATYK, Jean-Philippe PILLOUD, , Perrine MAIRE, Fabien PERRINO, Marie-Christine VINCENT, Valentin GRAJQEVCI, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAÎTRE, Christine RAMEAUX, Martine BORTOLUZZI et Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Chantal LE MARTELOT- suppléante (Rupéreau), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Éric TORPIER et Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Anthony AGASSE – suppléant (Voulton).

Pouvoirs de : Laure DEMAIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy) à Eric TORPIER (Sourdun), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel) à Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Sandra JOURNO (Longueville) à Cyril BERNIER (Longueville), Sébastien VOELTZEL (Provins) à Christine RAMEAUX (Provins), Nicolas FERTEL (Provins) à François MARCHAND (Provins), Julien LIMONGI (Provins) à Olivier CAVE (Provins), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet) à Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), David LUDOT (Sainte-Colombe) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins) à Olivier LAVENKA (Provins).

Absents excusés : David BERNARD (Augers-en-Brie), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Christine BOULET (Courchamp), Gérard COGNYL (Les Marêts), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Lucie FONTAINE, Jessica COUSIN.

Excusés représentés par suppléant : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Fabien PERNEL (Boisdon), Marjorie SCOUBE (Courtacon), Nicolas BRODARD (Louan-Villeguis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Virginie HUBLIER (Rupéreau), Jacques SIMONY (Voulton).

Secrétaire de séance : Séverine FRANCO

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

CST : RENOUVELLEMENT DE LA COMPOSITION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU COLLEGE DES ELUS ET DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU COLLEGE DES AGENTS

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L. 251-5 à L251-7, L252-8, L254-2 et L254-4, ainsi que ses articles R251-31 à 34, R252-30 à 33, R. 252-34 à 40 ;

Vu la délibération en date du 16 Février 2023, portant création d'un Comité Social Territorial) ;

Considérant que le Comité Social Territorial est chargé de l'examen des questions collectives de travail ainsi que des conditions de travail ;

- Qu'un Comité Social Territorial est créé dans chaque collectivité employant au moins 50 agents ;
- Qu'il appartient à l'organe délibérant, au moins 6 mois avant la date du scrutin, de déterminer, après consultation des organisations syndicales, le nombre de représentants du personnel, le nombre de représentants de l'employeur, et le recueil de leur avis.

Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public et de droit privé appréciés au 1^{er} janvier 2026 sont de 97 agents, soit 62 femmes (63.9%) et 35 Hommes (36 %) ;

Considérant que dans la fourchette d'effectifs ≥ 50 et < 200 , le nombre de représentants titulaires du personnel peut être compris entre 3 à 5

<i>Effectifs au 01/01/2026</i>	<i>Nombre de représentants</i>
≥ 50 et < 200	3 à 5
≥ 200 et < 1000	4 à 6
≥ 1000 et < 2000	5 à 8
≥ 2000	7 à 15

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 30 juin 2026.

Considérant l'avis du Comité Social Territorial du 3 juillet 2026.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'instituer un Comité Social Territorial pour le nouveau mandat ;

Fixe à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel du Comité Social Territorial (le nombre de suppléants étant égal au nombre de représentants titulaires) ;

Fixe à 3 le nombre de représentants titulaires de l'employeur (le nombre de suppléants étant égal au nombre de représentants titulaires) ;

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.